



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 33

**OBJET : CCFD – collecte de papiers
Place des Droits de l'Enfant
Samedi 23 mars
Stationnement interdit**

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

Vu la demande faite par Monsieur Henri LE MEIL - 1 résidence de Kériel - 56270 PLOEMEUR – représentant l'association CCFD Terre solidaire.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : L'association CCFD Terre solidaire est autorisée à occuper le domaine public, le vendredi 22 mars 2024, sur la place des Droits de l'Enfant, afin d'y installer une benne pour la collecte de papiers, prévue le samedi 23 mars 2024 de 8h00 à 18h00.

Article 2 : A cette occasion, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le dit parking à partir du vendredi 22 mars 2024 à 10h00 jusqu'au lundi 25 mars 2024 à 12h00.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera préinstallée par les services techniques municipaux.

Article 4 : La signalisation réglementaire mise en place et sera entretenue, de jour comme de nuit, par l'organisateur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le - 6 MARS 2024

Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex